

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°5

### Réunion du 8 juillet 2024

Le 8 juillet 2024 à compter de 19h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, se sont réunis par voie de conférence audiovisuelle sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participaient aux débats en tant que membres à voix délibérative :

1. AKILIAN Michelle – Administrateur
2. ALBE Christian – Trésorier général
3. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur
4. ARIA Alain – Administrateur
5. BAGATTO Cynthia – Administrateur
6. BERNARD Monique – Administrateur
7. BITON Guillaume – Administrateur
8. COLLOT Isabelle – Administrateur
9. DAGERI Evlin – Administrateur
10. DE BERNON Françoise – Administrateur
11. DECONNINCK Didier – Administrateur
12. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint
13. FLORENT Sébastien – Secrétaire général
14. GANGLOFF Claude – Administrateur
15. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Administrateur
16. GOUX Richard – Administrateur
17. LE THOMAS Viviane – Administrateur
18. MABILLE Gérard – Administrateur
19. MOURADIAN Christine – Administrateur
20. PEYTAVIN Annie – Secrétaire Générale Adjointe
21. ROCHE Vincent – Administrateur
22. SAGOT Éric – Administrateur
23. TANGUY Eric – Président
24. TRITZ Olivier – Administrateur
25. VALLOGNES Nathalie – Administrateur
26. VOUILLOT Pierre – Administrateur

Étaient représentés par un membre à voix délibérative :

1. Zélie AMARD (représentée par Monsieur Sébastien FLORENT) – Administrateur
2. Véronique FRELAT (représentée par Monsieur Pierre VOUILLOT) – Administrateur
3. Michel MARTIN-DOUYAT (représenté par Monsieur Claude GANGLOFF) – Administrateur
4. Linda ROYO (représentée par Monsieur Christian ALBE) – Administrateur
5. Delphine VIALA (représentée par Monsieur GONÇALVES-MARTINS) – Administrateur

Sont absents en tant que membre à voix délibérative :

- BOUGET Yves – Vice-président
- MARCAGGI Antoine – Administrateur
- NOËL Florence – Administrateur

Les postes de Monsieur LABROUSSE Yves et Madame CASTAINGS Nadège sont vacants.

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général aura la charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre requis pour la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- **Jean-Louis LARZUL – Président du Conseil de Surveillance**

Assistent sur invitation du Président :

- **Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance**
- **Michel COZZI - Président de la Commission Fédérale Sportive**
- **Jacques MOREAU – Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine**
- **Axelle GUILLET – Directrice Technique Nationale (DTN)**
- **Antoine DURAND – Responsable juridique**
- **Alex DRU, membre titulaire du CSE**
- **Caroline THOMAS, Cheffe du Cabinet du Président**

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

**1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFvolley (Eric TANGUY)**

**2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV (Yves BOUGET)**

**3. CONVENTION FFVOLLEY/LIGUE NATIONALE DE VOLLEY**

**4. POLE DTN (Axelle GUIGUET)**

**5. POLE SPORTIF**

- ✓ Approbation des RPE – saison 2024/2025 :
  - RPE Championnat National Féminin 6x6 Volley Assis
  - RPE Championnat National Mixte 6x6 Volley Assis
  - RPE Challenge France 4x4 Volley Assis

**6. POLE ADMINISTRATION ET FINANCES**

ADMINISTRATION (Sébastien FLORENT)

- ✓ Actualités Commissions Fédérales :
  - Commission Fédérale des Équipements : nomination de Mme Marie Kerimian (architecte DE et licenciée (dirigeant) au CSM Clamart)
- ✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :
  - Procès-verbaux du Bureau Exécutif
  - Procès-verbaux du Conseil d'Administration
  - Procès-verbaux des commissions
- ✓ Approbation du CALENDRIER DU PROCESSUS ELECTORAL OLYMPIADE 2024-2028 - CD, LR & FFVOLLEY

**7. REGLEMENTATION**

- ✓ Approbation du Règlement Général Médical 2024/2025
- ✓ Approbation du Règlement Général des Équipements 2024/2025

**8. POLE OUTRE MER**

- ✓ Point Martinique
- ✓ Point Nouvelle-Calédonie

**9. POINT JEUX OLYMPIQUES 2024**

**10. SUJETS DIVERS :**

- ✓ État des licences

---

Eric TANGUY, en sa qualité de Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 19h00 le 8 juillet 2024.

## **I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY**

*Eric TANGUY prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la FFvolley :*

- Sur le sportif :
  - Les résultats encourageants de l'équipe de France Féminine en VNL ;
  - La victoire magnifique de l'équipe de France Masculine en VNL ;
  - La qualification de deux paires pour les Jeux Olympiques de Paris en Beach-Volley, le maximum possible
- Sur la vente des locaux de Choisy-le-Roi, la promesse de vente, conclue conjointement avec la LNV au profit du promoteur GAMBETTA, a été signée le 28 juin.

## **II. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV**

*Yves BOUGET est absent.*

## **III. CONVENTION FFVOLLEY/LNV**

*Eric TANGUY prend la parole et fait un point d'étapes sur la conclusion de la signature FFVOLLEY/LNV :*

Par courrier du 27 juin 2024, le ministère chargé des Sports nous a fait part des effets substantiels d'un éventuel défaut de conventionnement entre la Fédération Française de Volley (FFvolley) et la Ligue Nationale de Volley (LNV), nous priant de l'informer des actions menées pour garantir la gestion et l'organisation des championnats de France de première et deuxième divisions masculines et de première division féminine, prérogatives dévolues par les précédentes conventions à la LNV.

Cette intervention s'est révélée décisive et salvatrice pour le volley professionnel français.

La communication du ministère a été transmise en toute transparence aux instances dirigeantes de la LNV ainsi qu'à l'ensemble des clubs professionnels membres de l'Assemblée Générale de la LNV, afin que tous les responsables des clubs professionnels aient pleine conscience des conséquences induites par l'impasse institutionnelle, qu'elles soient juridiques, administratives, organisationnelles, financières et partenariales, mais également concernant la gestion des ressources humaines, et puissent ainsi prendre leur décision en toute connaissance de cause.

Par un vote à l'unanimité, et défendue par le Président de la LNV en amont de la délibération, la dernière version de la convention, qui a été transmise pour information à tous les administrateurs, a été approuvée par l'Assemblée Générale de la LNV.

Pour rappel, l'Assemblée Générale de la FFvolley avait préalablement validé cette version de la convention, à laquelle avait été intégrée une clause de revoyure prévue à l'article 22bis.

Nous avons en conséquence fait parvenir, pour approbation par le ministre chargé des sports conformément aux dispositions de l'article R.132-17 du code du sport, la convention signée par chaque partie dans les meilleurs délais.

En aparté, pour l'entière information des administrateurs, le comité directeur de la LNV a dans la foulée été révoqué par son Assemblée Générale, le Président de la LNV en a pris acte et a avancé la date des élections prévues pour la prochaine olympiade 2024-2028, celles-ci se dérouleront à la date prévisionnelle du 26 septembre 2024. D'ici là, les membres actuels du comité directeur actuel se sont engagés à gérer les affaires courantes afin de lancer dans les meilleures conditions la nouvelle saison sportive.

Cette temporalité des élections des instances dirigeantes de la LNV concorde en tout état de cause parfaitement avec l'approbation du collège de ses représentants par le corps électoral de l'Assemblée Générale Elective de la FFvolley, comme prévu par ses Statuts validés par vos soins, dont la période de vote est prévue du 15 novembre au 15 décembre prochains.

## **IV. POLE DTN**

*Axelle GUIGUET prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la DTN.*

En premier lieu, Axelle demande aux administrateurs leur accord pour une rallonge de 25k € sur le budget 2024 du Volley Assis, due à un retard de World Paravolley dans la programmation des différentes compétitions internationales.

Eric informe en outre les administrateurs d'un dérapage de 15k € du budget 2024 pour le Volley Sourd, pour des raisons similaires.

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité ces rallonges budgétaires.**

Ensuite, Axelle alerte quant à la suppression prévue par la CFSportive du report de droit pour les clubs engagés en Coupe de France Jeunes ayant des sélectionnés en équipe de France.

Un débat s'installe entre les administrateurs, avec différents arguments de part et d'autre, l'objectif de la réglementation demeurant de trouver le meilleur compromis entre l'intérêt de l'équipe de France, l'intérêt des clubs engagés et la bonne organisation de la compétition.

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité la poursuite de ce report de droit, étant précisé qu'un process devra être mis en place côté DTN afin d'informer en amont au plus vite la CFSportive des éventuels clubs concernés (avec une liste de sélectionnables relativement restreinte) et les dates de compétition prévues afin que la CFSportive comme les autres clubs engagés dans la compétition puissent anticiper au maximum.**

## **V. POLE SPORTIF**

Michel COZZI indique à titre liminaire aux administrateurs qu'il est à l'heure actuelle impossible de créer les poules des championnats nationaux et donc les RPE y afférents, étant donné que :

- La procédure d'appel est toujours pendante pour de nombreux clubs LNV devant le Conseil Supérieur de la DNACG ;
- La procédure Wild Card a été mise en place très tardivement par les services de la LNV ; à cet égard, Antoine DURAND fait part de la possibilité d'adresser une communication à la LNV afin notamment d'accélérer la procédure, l'objectif étant de pouvoir informer de la constitution des poules à nos clubs Elite et N2 au plus vite

Eric demande ainsi à Monique BERNARD de concerter auprès des autres membres des instances dirigeantes de la LNV afin d'avancer une réunion au plus tôt du Bureau LNV prévu pour statuer sur ces wild cards.

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité l'envoi de ce courrier à la LNV.**

- ✓ Approbation des RPE – saison 2024/2025 :
  - RPE Championnat National Féminin 6x6 Volley Assis
  - RPE Championnat National Mixte 6x6 Volley Assis
  - RPE Challenge France 4x4 Volley Assis

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité ces RPE.**

## **VI. POLE ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **ADMINISTRATION**

- ✓ Actualités Commissions Fédérales :
  - Commission Fédérale des Équipements : nomination de Mme Marie Kerimian (architecte DPLG et licenciée (dirigeant) au CSM Clamart)

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité (1 abstention) ces RPE.**

- ✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :
  - Procès-verbaux du Bureau Exécutif
  - Procès-verbaux du Conseil d'Administration
  - Procès-verbaux des commissions

Conseil d'Administration n°3 du 17 février 2024  
Conseil d'Administration n°4 des 27-28 avril 2024  
Bureau Exécutif Restreint n°1 du 31 mai 2024  
Commission des Agents Sportifs n°6 des 4-29 avril 2024  
Commission Fédérale PSF n°3 du 23 avril 2024  
Commission Fédérale PSF n°4 des 31 mai et 3-4 juin 2024  
Commission Fédérale Sportive n°25 du 23 avril 2024  
Commission Fédérale Sportive n°26 du 23 mai 2024  
Commission Fédérale Sportive n°27 du 23 mai 2024  
Commission Fédérale Sportive n°28 du 18 juin 2024  
Commission Fédérale Volley Assis n°4 du 13 avril 2024  
Commission Fédérale Volley Assis n°5 du 10 juin 2024  
Commission Fédérale Outdoor n° 6 du 8 mai 2024  
Commission Fédérale Outdoor n°7 du 30 mai 2024  
Commission Fédérale Outdoor n°8 du 12 juin 2024  
Commission Fédérale des Educateurs et de l'Emploi n°4 du 28 mars 2024  
Commission Fédérale des Educateurs et de l'Emploi n°5 du 16 mai 2024  
Commission Fédérale Volley Santé n°3 du  
Commission Fédérale Volley Santé n°4 du 13 mai 2024  
Commission Fédérale Volley Santé n°5 du 19 juin 2024  
Commission Fédérale de Développement n°4 du 24 mai 2024  
Commission des Agents Sportifs n°8 des 6-10 mai 2024  
Commission Fédérale Médicale n°1 du 20 avril 2024  
Commission Fédérale Médicale n°2 du 7 mai 2024  
Commission Fédérale d'Arbitrage n°3 du 22 juin 2024

#### Procès-verbaux présentés

Commission Mixte d'Ethique n°1 du 19 février 2024  
Commission Mixte d'Ethique n°2 du 23 avril 2024  
Commission Fédérale Electorale n°3 du 10 juin 2024  
Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°7 des 30-31 mai 2024  
Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux n°8

Sur le PV N°28 de la CFSportive, Guillaume BITON fait part de son désaccord quant à l'obligation d'engagement en Coupe de France Fédérale pour les clubs des championnats Elite, a fortiori lorsque cette information est aussi tardive, les budgets pour la saison 2024/2025 ayant été bouclés.

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Hors le PV N°28 de la CFSportive, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité ces PV.**

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité (1 contre, 2 abstentions) le PV N°28 de la CFSportive.**

- ✓ Approbation du CALENDRIER DU PROCESSUS ELECTORAL OLYMPIADE 2024-2028 - CD, LR & FFVOLLEY

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité (1 abstention) ce CALENDRIER.**

A cet égard, Jean-Louis LARZUL indique que les membres du Conseil de Surveillance offrent leur aide éventuelle pour l'organisation logistique de ce processus électoral.

Antoine fera passer le mot à Jean-Jacques DECORDE, Président de la Commission Electorale Fédérale.

#### FINANCES

Christian ALBE indique, concernant les engagements en championnats nationaux, que sur 297 équipes engagées (+ IFVB + CNVB), seules 42 équipes ne sont pas encore à jour de leurs paiements.

### **VII. REGLEMENTATION**

- ✓ Approbation du Règlement Général Médical 2024/2025

Sur ce point, Sébastien GONCALVES-MARTINS demande quelques explications sur le quadruple

surclassement.

Gérard MABILLE lui indique que cette évolution réglementaire a été voulue par la DTN afin d'accorder cette spécification réglementaire, validée par la commission fédérale médicale, aux jeunes filles en pôles exclusivement.

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité (1 abstention) ce Règlement Général Médical.**

✓ Approbation du Règlement Général des Équipements 2024/2025

Sébastien GONCALVES-MARTINS et Antoine DURAND font part de la procédure devant la CERFRES à mener pour faire entrer en vigueur cette réglementation, ainsi que de son application progressive via un échéancier raisonnable de mise en conformité des salles de volley.

**10<sup>ème</sup> RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité (1 abstention) ce Règlement Général des Equipements. Il n'entrera en vigueur qu'après approbation de ses modifications par le ministère chargé des Sports.**

## **VIII. POLE OUTRE-MER**

✓ Point Martinique

Eric fait état de l'actualité de la Ligue Martiniquaise de volley.

Sébastien FLORENT et lui s'y sont rendus pour l'organisation d'une Assemblée Générale fin juin qui met fin à la mission du comité de gestion, dont la FFvolley remercie les membres pour leur action, qui a débouché sur :

- L'approbation des comptes 2021, 2022 et 2023 ; à cet égard, des arriérés URSSAF estimés à 70k € sont toujours d'actualité, il faudra aux nouveaux dirigeants négocier un échéancier de paiement ; en outre, un passif estimé à 45k € est à assainir ;
- L'élection d'un comité directeur, et de Maeva LABILLE comme présidente

Ce déplacement a aussi été l'occasion de rencontrer lors d'un entretien la DRAJES.

Eric rappelle que les anciens dirigeants ont été sanctionnés disciplinairement par la FFvolley et fait l'objet corollairement d'un signalement auprès du Procureur de la République territorialement compétent.

✓ Point Nouvelle-Calédonie

Eric rappelle les problématiques originelles rencontrées par la Ligue de Nouvelle-Calédonie, avec, au-delà d'une mauvaise gestion, un véritable trafic de fausses licences.

De nouvelles élections ont eu lieu, avec un nouveau comité directeur et un président corollairement désignés.

Au regard des difficultés financières actuelles de la Ligue, et sur demande de ce nouveau président, il est proposé aux administrateurs de geler la dette de 18k€ contractés auprès de la FFvolley par la Ligue jusqu'au 31 décembre 2024, l'objectif et l'engagement de la Ligue étant de réintégrer le fonctionnement fédéral, via le schéma classique usité en métropole, avec des clubs ayant accès à leur espace Licences en ligne.



11<sup>ème</sup> RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le gel de cette dette.**

### **IX. POINT JEUX OLYMPIQUES 2024**

Eric et Antoine font un point d'information sur les différentes billetteries FFvolley pour les JEUX OLYMPIQUES 2024.

### **X. SUJETS DIVERS**

✓ Point Développement

Michelle AKILIAN informe les administrateurs de la mise à jour du guide de la rentrée sportive et de la sortie du guide Prim Anim'.

✓ Questionnement - Ouverture MYFFVOLLEY


Françoise DE BERNON demande à quelle date l'ouverture de la plateforme MYFFVOLLEY mise à jour était prévue.

Antoine répond que Monsieur VAURETTE, en charge du développement de cette application, s'était engagé à une sortie avant mi-juillet. Il informe les administrateurs le relancer afin qu'elle soit mise à disposition des clubs au plus vite, pour des raisons logiques de facilitation du traitement des données personnelles de leurs licenciés.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 30 le 8 juillet 2024.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

  
**Le Président**  
Eric TANGUY

  
**Le Secrétaire général**  
Sébastien FLORENT